

## La convention internationale relative aux droits de l'enfant : prenons leurs droits au sérieux !

20/11/2018

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant a été adoptée le 20 novembre 1988 à New-York.

"Ce texte a représenté une avancée considérable en matière de droits fondamentaux : pour la première fois de l'histoire, un texte international de portée normative reconnaissait explicitement les moins de dix-huit ans comme des êtres à part entière, titulaires de droits sociaux, économiques, civils, culturels et politiques. Depuis son entrée en vigueur, toutes les administrations, tous les services en charge d'enfants sont appelés à respecter ces droits et à prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant". Cet avis revient ainsi sur cette Convention et met en exergue plusieurs inégalités persistantes: l'aide sociale à l'enfance encore inadaptée ; la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés très insuffisante ; la justice des mineurs toujours plus marquée par une approche répressive au détriment d'une démarche plus axée sur la prévention et l'éducation ainsi que les discriminations dans l'accès à l'école et celles qui ont lieu au sein des établissements scolaires.